

Séance du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 février 2026 à 19h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

• MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Pierre-Paul AUBERTIN, Fanny BOQUILLET, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Pierre REBOUR, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER,
- Collège des personnalités qualifiées : Cathy DUPARC, suppléante de Pierrick PAINVIN.

• MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Marie THUILLIER
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ donne pouvoir à Hélène JUGEAU,

• MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Noémie SOULIER, Guillaume CHATELAIN, Soizic LUCAS,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD,
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable accueil, communication et développement G.
PAILLET – Responsable administrative, partenariats et qualité

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 15
> votants : 17
Date de convocation :
le 10 février 2026

Délibération n° 2026-02-17-005 BIS FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2026

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-02-17-005

Finances : Vote du Budget Primitif 2026

Les membres du Comité de Direction ont reçu le Budget Prévisionnel 2026 de l'Office de Tourisme.

Conformément à l'article L1612-4 du Code des Collectivités, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections (Fonctionnement et Investissement). Le CGCT (art L1612-6 et -7) autorise toutefois un sur-équilibre budgétaire. Il est ainsi admis la possibilité de présenter un excédent de la section d'investissement et un excédent de la section fonctionnement provenant des résultats du Compte Financier Unique.

Le budget primitif suivant, proposé par le Président du Comité de Direction, est approuvé à l'unanimité par le Comité de Direction :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	677 367,04 €
RECETTES	869 622,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	45 550,00 €
RECETTES	122 960,75 €

Le COmité de DIRection autorise le directeur à transmettre le budget primitif 2026 à la communauté de communes pour approbation.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20260217-202602176BIS-DE

Fait à Le Palais, le 17 février 2026

Pierre-Paul AUBERTIN
Président du COmité de DIRection de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer

